

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Partenariat commercial transatlantique (TTIP): le Conseil européen des associations des traducteurs littéraires se réjouit des recommandations adoptées par le Parlement européen

Bruxelles, le 08 septembre 2015

Dans son [communiqué du 2 février 2015](#), le CEATL alertait sur le fait que l'édition était comprise dans le mandat des négociateurs du TTIP, ce qui pouvait faire peser des risques sur les dispositifs de protection et de promotion du Livre, et notamment sur le prix unique du livre.

Le CEATL se réjouit donc que le Parlement européen ait adopté le 8 juillet dernier un texte de [recommandations à la Commission européenne](#) concernant le TTIP, lui demandant entre autres de :

« - veiller à ce que, grâce à l'ajout d'une clause générale juridiquement contraignante applicable à l'ensemble de l'accord, dans le respect intégral de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, les parties se réservent le droit d'adopter ou de maintenir toute mesure (notamment de nature réglementaire ou financière) concernant la protection ou la promotion de la diversité culturelle et linguistique [...] en ne perdant pas de vue que le mandat confié à la Commission européenne par les États membres exclut expressément les services audiovisuels ;

- spécifier qu'**aucune disposition de l'accord ne devra remettre en cause la capacité de l'Union européenne ou de ses États membres à accorder des subventions ou des aides financières au secteur de la culture et aux services culturels, éducatifs, audiovisuels et journalistiques ;**

- s'assurer que **le système de fixation du prix du livre, des journaux et des magazines ne sera pas remis en cause par les obligations contractées au titre du partenariat transatlantique.** »

Tout en continuant à regretter que l'édition ne soit pas exclue du périmètre des négociations comme l'est le secteur audiovisuel, le CEATL prend aussi note des [récentes déclarations de la négociatrice Cecilia Malmström](#) concernant la nécessaire protection des politiques de soutien à la culture (« Notre traité commercial avec les États-Unis n'affectera pas les possibilités des États européens de créer ou de maintenir un prix unique du livre ») et il restera attentif aux suites données aux recommandations du Parlement.

Contact :

Cécile Deniard (ceciledeniard@yahoo.fr)

Maison du livre/VAV
Te Boelaerlei 37
2140 Borgerhout
Belgique/Belgium

info@ceatl.eu
www.ceatl.eu